



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le mardi 4 octobre 2016 à 19 h 05
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le mardi 4 octobre 2016, à 19 h 05.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de questions des citoyens sur le dossier inscrit à l'ordre du jour.

30 – Administration et finances

- 30.01** Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve - 1160676002.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Magella RIOUX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 29 septembre 2016



Dossier # : 1160676002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

- de présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-09-28 14:39

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160676002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2015, le conseil d'arrondissement adoptait un budget de dépenses de fonctionnement de 69 330 500 \$ pour l'année 2016. Le financement de ce budget provenait de transferts centraux pour 58 236 500 \$, de recettes de source locale pour 2 111 300 \$, d'une affectation du surplus de l'arrondissement pour 296 000 \$ et finalement de revenus de taxation locale de 8 686 700 \$. Les revenus de taxation locale résultaient de l'imposition d'une taxe de 0,0659 \$ du 100 \$ d'évaluation.

À la suite des travaux visant la réforme du financement des arrondissements effectués en 2014, l'administration municipale a reconnu un sous-financement d'un peu plus de 5,7 M\$ pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le comblement de ce déficit de financement est étalé sur une période de 5 ans. L'arrondissement reçoit pour 2017 une troisième tranche d'un peu plus de 1,1 M\$ à titre de correction de son financement à la suite de l'exercice de paramétrisation.

Le budget 2017 est marqué notamment par les changements aux partages de responsabilités au niveau des contrats de déneigement, de la gestion et de l'entretien de la flotte de matériel roulant, de même que de la téléphonie et de la transmission de données.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous présentons et adoptons un budget de fonctionnement 2017 de 59 106 300 \$ au niveau des dépenses et de 2 350 900 \$ au niveau des recettes de source locale, tel que détaillé aux pièces jointes du présent dossier.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, son budget d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'arrondissement pour 2016 était de 69 330 500 \$. Après l'indexation de la rémunération et des contrats, de même que l'intégration de nouvelles responsabilités et autres ajustements découlant de l'enveloppe reçue, le budget de dépenses requis pour 2017 a été établi à 59 390 900 \$. Le financement de base disponible, soient les transferts centraux et les recettes de source locale, totalisait 50 047 300 \$, soit un écart de financement de 9 343 600 \$ avant l'application de la taxe locale sur les services et d'autres mesures de financement.

La stratégie d'équilibre retenue comprend :

- des réductions de dépenses totalisant 284 600 \$;
- l'imposition d'une taxe locale au taux de 0,0654 \$ le 100 \$ (0,0659 \$ en 2016) pour des revenus estimés à 9 059 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel M DORAIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR
Directeur des services administratifs

Le : 2016-09-27

